

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 285-2018**

**AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE
SAINT-APOLLINAIRE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2018
AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE	la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
ATTENDU QU'	il y a lieu de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Apollinaire ;
ATTENDU QUE	l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;
ATTENDU QU'	avis de motion a été donné le 11 avril 2018 conformément aux dispositions du Code Municipal;
ATTENDU QU'	un projet de règlement 285-2018 a été adopté le 11 avril 2018 ;
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier appuyé par Madame Annie Thériault et résolu
QUE	soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1**TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Apollinaire ».

ARTICLE 2**BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à modifier les cartes 25 et 33 du Livre IV du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), afin d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Apollinaire, pour y inclure le lot 3 584 429 du cadastre du Québec.

ARTICLE 3**VALIDITÉ DU RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4**MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-APOLLINAIRE**

Le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Apollinaire est agrandi à même la totalité du lot 3 584 429 du cadastre du Québec. Ce lot devient ainsi une affectation « Urbaine ».

La carte 33 (Périmètre urbain de Saint-Apollinaire) du Livre IV du SADR est donc abrogée et remplacée par la carte 33, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

La carte 25 (Grandes affectations du territoire) du Livre IV est également modifiée telle qu'illustrée sur l'extrait de la carte 25, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 11 juillet 2018 à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Normand Côté, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général

Copie conforme certifiée par

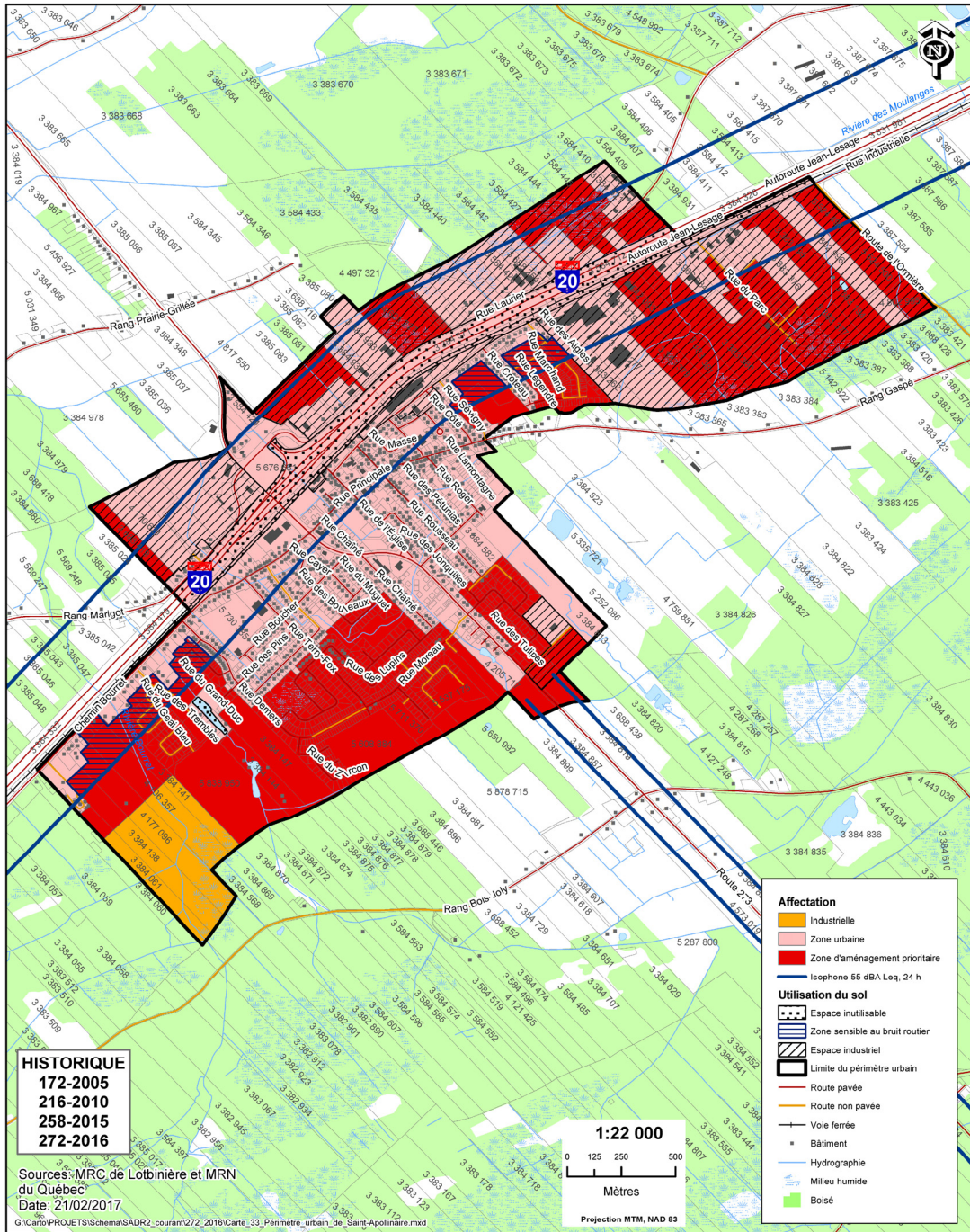
Stéphane Bergeron, directeur général

Ce _____^{ème} jour du mois de juillet 2018

ANNEXES

- CARTE 33 – Périmètre urbain de Saint-Apollinaire – AVANT modification
- CARTE 33 – Périmètre urbain de Saint-Apollinaire - APRÈS modification
- Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire AVANT modification
- Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire APRÈS modification

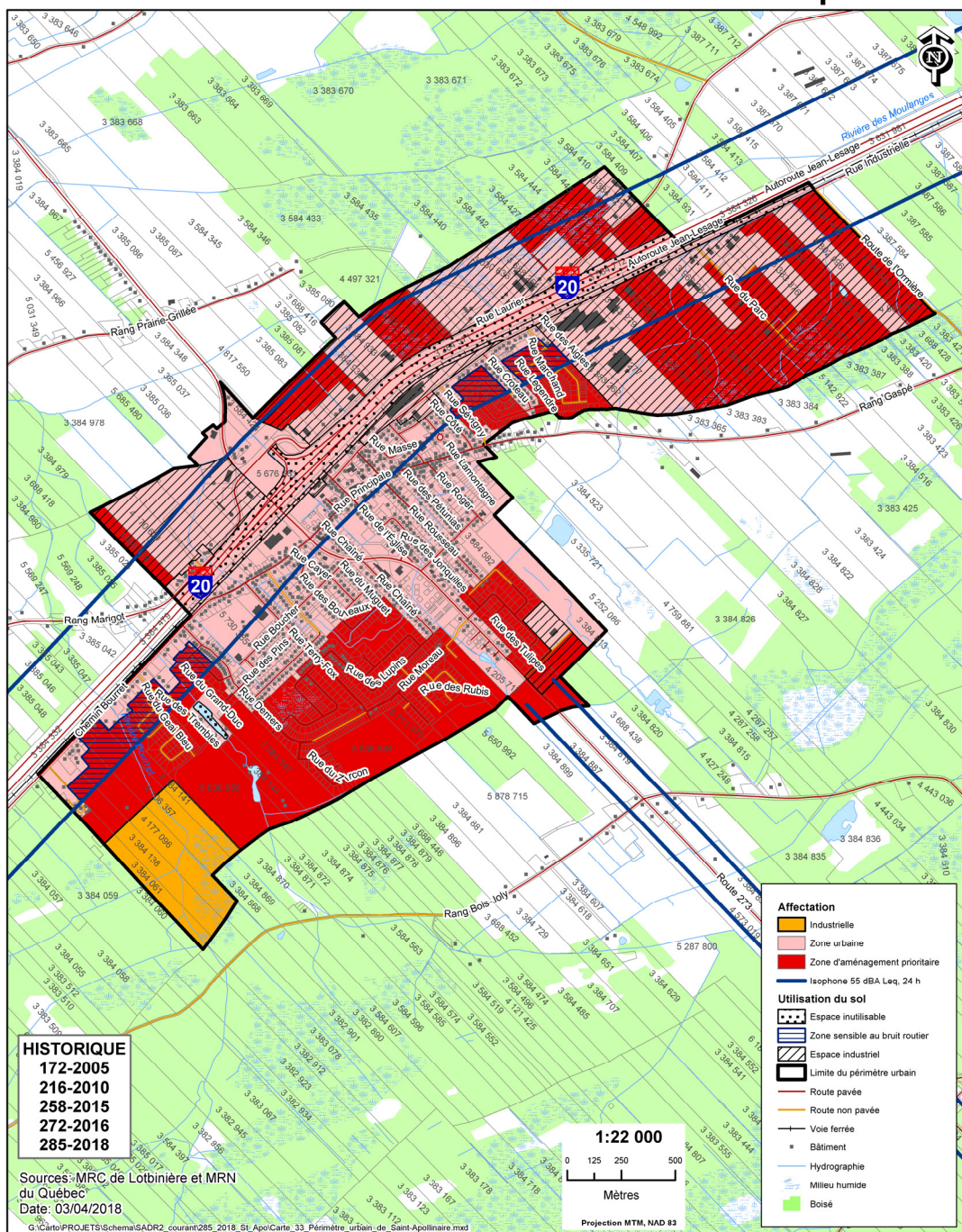
Carte 33 - Périmètre urbain de Saint-Apollinaire – AVANT modification

Carte 33**Périmètre urbain de Saint-Apollinaire**

Règlement numéro 285-2018
Aggrandissement du périmètre urbain de Saint-Apollinaire

MRC de Lotbinière – 11 juillet 2018

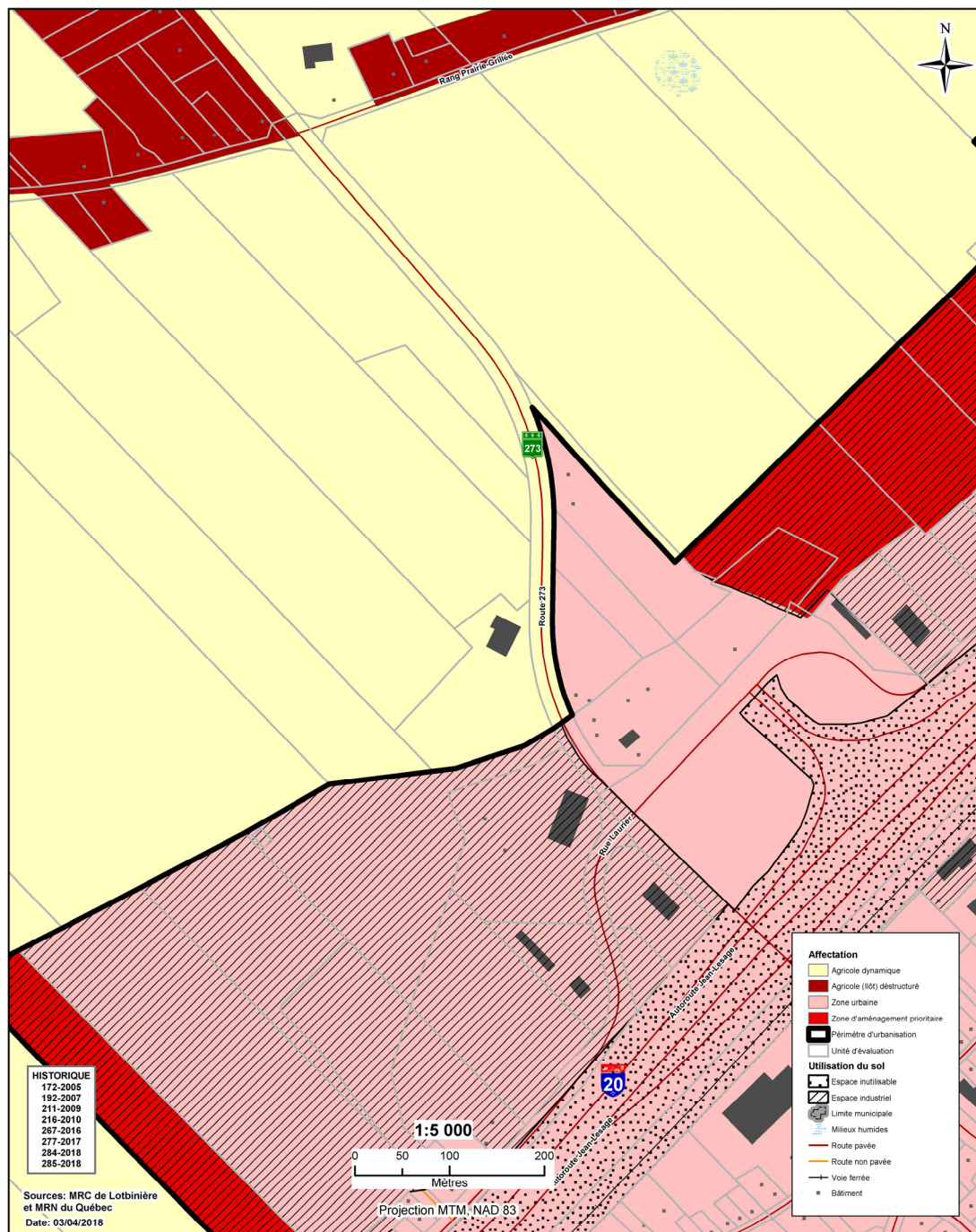
Carte 33 - Périmètre urbain de Saint-Apollinaire – APRÈS modification

Carte 33**Périmètre urbain de Saint-Apollinaire**

Règlement numéro 285-2018
Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Apollinaire

MRC de Lotbinière – 11 juillet 2018

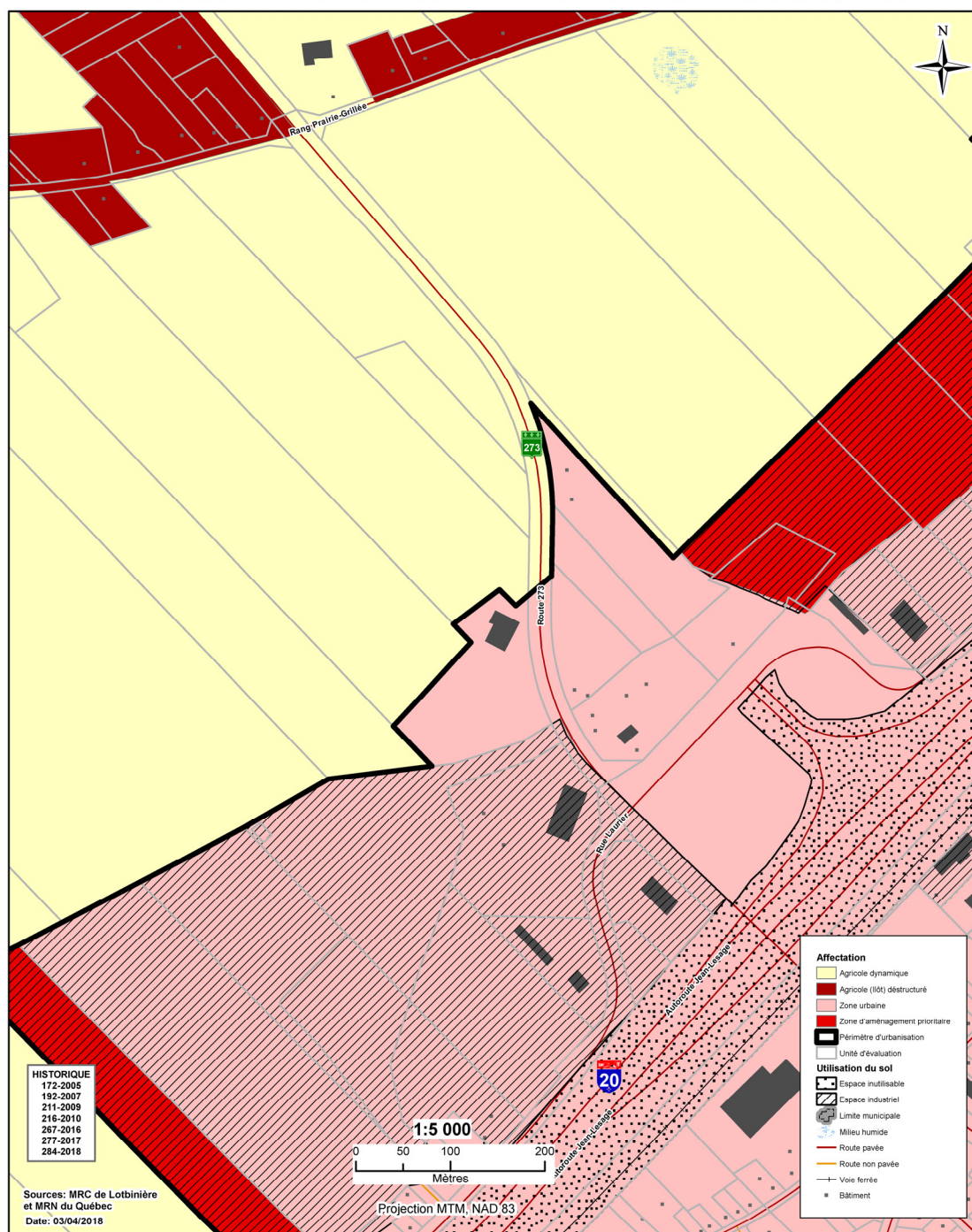
EXTRAIT DE LA CARTE 25 - AVANT MODIFICATION



Règlement numéro 285-2018
Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Apollinaire

MRC de Lotbinière – 11 juillet 2018

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRÈS MODIFICATION



Règlement numéro 285-2018
Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Apollinaire

MRC de Lotbinière – 11 juillet 2018